

Corps : PRAG, PRCE ou PCEA - n° RenoirH A2ONI00178

Catégorie : A+ ou A

Professeur agrégé ou certifié affecté dans l'enseignement supérieur, à Oniris (école nationale vétérinaire de Nantes), en charge des enseignements de physique-chimie du cycle préparatoire intégré et de la coordination

Poste vacant, prise de fonctions : septembre 2020

<p>Présentation de l'environnement professionnel</p>	<p>Les quatre écoles nationales vétérinaires (ENV Alfort, Oniris Nantes, Vetagro-sup Lyon et ENV Toulouse) sont des établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de l'agriculture. Ces écoles ont décidé d'ouvrir, à la rentrée 2021, une nouvelle voie de recrutement, au niveau baccalauréat via Parcoursup, associée à la mise en place d'un cycle préparatoire intégré (CPI) en un an, dont la mise en place a été confirmée par les ministres de l'enseignement supérieur et de l'agriculture par communiqué en date 20 décembre 2019.</p> <p>Les enseignements de ce CPI s'inscriront dans le nouveau référentiel de compétences vétérinaires publié en 2017 et correspondront aux sciences de base indispensables à la formation vétérinaire, ce qui comprend de la chimie et des sciences physiques nécessaires pour comprendre les phénomènes naturels et biologiques, ainsi que les technologies associées.</p> <p>Afin de mieux préparer l'organisation de ce CPI, chaque établissement ouvre, à la rentrée 2020, un poste de professeur agrégé/certifié, soit au niveau national deux en biologie-écologie-santé et deux en physique-chimie, qui seront chargés, en coordination étroite avec le chargé de mission nationale et la direction de l'école, d'en décliner le programme selon des méthodes pédagogiques novatrices. A partir de 2021, l'enseignant recruté sera rejoint par d'autres agrégés/certifiés affectés dans l'école ou vacataires, et assurera sa part de l'enseignement.</p>
<p>Objectifs du poste</p>	<p>L'enseignant à recruter intégrera au sein du département Biologie, Pharmacologie, Sciences des Aliments. Outre les missions spéciales de la première année de son recrutement, il contribuera à partir de 2021 à l'enseignement de physique appliquée aux sciences vétérinaires, de chimie générale et de chimie organique prévus dans le CPI. Il participera éventuellement, dans la limite de son service, aux missions de tutorat des étudiants vétérinaires et pourra, en complément de ses obligations de service, développer des activités de recherche. Le poste est basé à Nantes (site d'Oniris à définir)</p> <p>Ce poste présente un grand intérêt pour un enseignant du secondaire ou de classe préparatoire aux grandes écoles, pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il permet d'être confronté à un public homogène d'étudiants vétérinaires, très motivés ; - ce poste permet d'exercer son potentiel créatif en appui des collègues agrégés et des enseignants-chercheurs des écoles vétérinaires ; - il permet enfin, le cas échéant, une intégration dans une équipe de recherche reconnue.
<p>Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter</p>	<p>Mission d'ingénierie pédagogique :</p> <p>L'enseignant participera à la phase finale de l'élaboration des compétences, capacités et objectifs d'apprentissage visés par le CPI. Il favorisera le recrutement des collègues qui le rejoindront l'année suivante. Il contribuera à créer les conditions pour que le CPI, bien que spécifiquement dédié à la formation vétérinaire, ne crée pas un décalage majeur avec les formations de BCPST (concours A), de licence (concours B), et des préparation ATS (concours C).</p> <p>Pour l'année 2020-2021, ces missions seront exclusives de tout service d'enseignement.</p> <p>Mission d'enseignement :</p> <p>L'enseignant à recruter est amené à enseigner dans le CPI, avec éventuellement une participation à l'enseignement vétérinaire dans les années ultérieures du cursus. Il sera chargé, notamment, d'avoir recours à des méthodes pédagogiques innovantes faisant largement appel au numérique, au travail personnel et à des travaux de groupe. Il ancrera son enseignement dans le socle du référentiel de diplôme, selon une approche « compétences », et s'attachera à le faire évoluer selon les principes de la démarche qualité en vigueur à Oniris. Les obligations de service d'enseignement s'inscrivent dans le cadre du décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur</p> <p>Autres missions :</p> <p>L'enseignant participera à la coordination des enseignements, au tutorat des étudiants vétérinaires, à l'information des lycéens et contribuera au recrutement du CPI. Il sera électeur et éligible dans les conseils institutionnels de l'établissement (conseil des enseignants, conseil de l'enseignement et de la vie étudiante, conseil d'administration), et pourra également, dans la mesure du temps disponible et après l'accord de la direction, intégrer une équipe de recherche de l'établissement.</p>
<p>Champ relationnel</p>	<p>Étudiants, enseignants-chercheurs d'écoles vétérinaires, d'IUT et d'université professeurs de BCPST, autres enseignants en charge du CPI dans les trois autres écoles nationales vétérinaires (ENV).</p>
<p>Compétences liées au poste</p>	<p>La personne recrutée devra être titulaire d'un CAPES ou d'une agrégation de physique-chimie avec une forte affinité pour la chimie. Il devra également faire la preuve d'une appétence forte pour l'innovation pédagogique et pour l'usage du numérique en formation, notamment via un dispositif de classes inversées.</p>
<p>contacts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pr Marc Gogny, chargé de mission CPI : marc.gogny(at)oniris-nantes.fr - Pr Catherine Magras, Direction des Etudes et de la Vie Etudiante, Oniris : catherine.magras(at)oniris-nantes.fr